



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 09 Avril 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-70

Objet DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AIR-ENERGIE-CLIMAT TERRITORIAL 2024 RENOVATION DU PARC ECLAIRAGE PUBLIC EN LED (PHASE 2) ET PLAN VELO

Exposé des motifs:

La Commune de Venelles s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de son parc d'éclairage public.

La Commune a réalisé en 2022 un audit de ses installations d'éclairage public afin de parfaire la connaissance de son parc composé de 1845 points lumineux.

L'analyse de la performance énergétique du réseau a mis en évidence la possibilité de réduire drastiquement les consommations énergétiques en procédant au remplacement des 1036 luminaires (sur 1845) qui fonctionnent actuellement selon des technologies non LED.

Une réduction des consommations énergétiques est attendue de l'ordre de 60%. La consommation moyenne par foyer devant passer de 400 kWh/lampe/an à 165kWh/lampe/an.

En 2023 la commune a sollicité l'aide du département pour une première phase de travaux avec le remplacement de 536 points lumineux.

La seconde phase concerne le remplacement des 500 points lumineux restants et répond à l'action prioritaire " réduire notre consommation et développer notre production d'énergie " du Plan D'ACcélération pour la Transition Ecologique " PACTE" 2023-2028 du Département des Bouches-du-Rhône auquel la commune a adhéré et au Défi N°1 « Connaître, développer et préserver la biodiversité » action « diminuer la pollution lumineuse » ainsi qu'au Défi N°5 « réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables » de notre agenda 2030.

Le coût estimatif de l'opération est de 480 000 € HT.

La subvention sollicitée au titre de l'aide à la transition énergétique est de 50 % du montant H.T. représentant 240 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Montant des travaux : | 480 000 € HT |
| Financement CD13 à 50% : | 240 000 € HT |
| Financement ETAT (fonds vert) à 30% : | 144 000 € HT |
| Part à la charge de la commune 20% : | 96 000 € HT |

De plus la commune souhaite redéposer en 2024 auprès du département le dossier délibéré en 2023 pour le plan vélo car ce dernier n'a pas été voté au département en 2023.

Pour répondre au défi N°2 de l'Agenda 2030 « Favoriser les déplacements doux et éco responsables », la ville s'est engagée dans la réalisation d'un plan de mobilité active. Ce plan s'inscrit dans la continuité de l'action menée par la municipalité depuis 2015 visant à permettre aux habitants de vivre, se divertir, travailler en utilisant les mobilités douces et en limitant le recours à la voiture. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances sonores dans la perspective d'agir favorablement sur la santé.

Cela répond à l'action prioritaire « encourager les mobilités douces et les transports à faible émission » du Plan D'ACcélération pour la Transition Ecologique " PACTE" 2023-2028 du Département des Bouches-du-Rhône auquel la commune a adhéré.

Pour cela, la commune a fait appel à l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|---------------|
| Montant des dépenses | 20 000 € H.T. |
| Financement du Département jusqu'à 60 % | 12 000 € H.T. |
| Part à la charge de la commune 40 % | 8 000 € H.T. |

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu les défis N°1, N°5 et N°2 de l'Agenda 2030 ;

Vu la délibération D2023-32 du 14 mars 2023;

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_70-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de ces deux projets.
- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental 13, au titre de l'aide à la transition énergétique 2024 pour la mise en œuvre du plan air-énergie-climat territorial pour ces deux dossiers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



| | |
|------------------------------------|---|
| Certifié affiché du au | Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN |
|------------------------------------|---|

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_70-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_70-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024